



Mesures d'aide du gouvernement fédéral en lien avec la pandémie de COVID-19

« L'information est plus que jamais primordiale en ce temps de crise. »

— Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou—

Québec, 24 mars 2020— Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou, travaille sans relâche pour apporter les réponses aux nombreuses questions soulevées par les citoyens de la circonscription au cours des derniers jours en lien avec la crise de la Covid-19. « L'information n'est pas toujours facile à obtenir avec la machine imposante du gouvernement fédéral, mais mon équipe et moi faisons le maximum pour répondre aux nombreuses interrogations des citoyens de Beauport-Limoilou » a mentionné madame Vignola. Il est possible d'obtenir le *Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19* en appelant au 1-833-784-4397 ou visitant le www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html.

Voici un résumé des mesures mises en place, préparé par l'équipe de Julie Vignola. Mme Vignola et son équipe demeurent disponibles 7 jours sur 7 sur appel au 418-663-2113 ou par courriel à julie.vignola@parl.gc.ca.

| Mesures pour les travailleurs | | | |
|-------------------------------|--|---|---|
| Programme | A qui il s'adresse | Conditions d'éligibilité | Détails |
| Assurance-emploi maladie | <ul style="list-style-type: none"> Travailleurs ayant cotisé à l'assurance-emploi Travailleur autonome ayant cotisé à l'assurance-emploi | <ul style="list-style-type: none"> 600 heures de travail cumulé | <ul style="list-style-type: none"> 15 semaines de prestation Pas de certificat médical nécessaire Information : 1 833 381-2725 |
| Allocation d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> Travailleurs et travailleurs autonomes n'ayant pas accès à l'assurance-emploi: <ul style="list-style-type: none"> mis en quarantaine; prenant soin d'une personne mise en quarantaine Parents dont les enfants ne peuvent fréquenter l'école (fermeture) | <ul style="list-style-type: none"> Compléter l'attestation d'éligibilité, aux 2 semaines | <ul style="list-style-type: none"> Disponible à partir d'avril 2020 14 semaines de prestation 900 \$ de revenu par 2 semaines |

| Mesures pour les étudiants | | |
|----------------------------------|----------------------------------|--|
| Programme | Conditions d'éligibilité | Détails |
| Prêts étudiants <u>du Canada</u> | Avoir un prêt étudiant du Canada | <ul style="list-style-type: none"> Suspension des frais d'intérêt pour une période de 6 mois. |

| Mesures pour les familles | | |
|------------------------------------|------------------------------|---|
| Programme | Conditions d'éligibilité | Détails |
| TPS | Avoir droit au remboursement | <ul style="list-style-type: none"> 1 versement supplémentaire en mai 2020 <ul style="list-style-type: none"> 400\$ <u>en moyenne</u> pour une personne seule 600\$ <u>en moyenne</u> pour un couple |
| Allocation canadienne pour enfants | Familles avec enfants | <ul style="list-style-type: none"> Versement d'un supplément de 300\$ par enfant en mai 2020 |

| Mesures pour les aînés | | |
|---|---|--|
| Programme | Conditions d'éligibilité | Détails |
| FERR | Aucune condition, sinon celle d'avoir des FERR | <ul style="list-style-type: none"> Réduction de 25% du montant minimal de retraits obligatoires pour 2020 |
| Régime de pension à cotisations déterminées | Aucune condition, sinon celle d'avoir un régime de pension à cotisations déterminées. | <ul style="list-style-type: none"> <u>Possibilité</u> d'avoir les mêmes allègements que les personnes possédant un FERR |

| Mesures pour les entreprises | | |
|---|--|--|
| Programme | A qui il s'adresse | Détails |
| Subvention salariale temporaire | <ul style="list-style-type: none"> Société admissibles aux déductions pour petites entreprises Organismes à but non lucratif Organismes de bienfaisance | <ul style="list-style-type: none"> 10% de la masse salariale Maximum de 1 375\$ par employé, 25 000\$ par employeur Possibilité d'obtenir immédiatement la subvention en diminuant les versements d'impôt sur le revenu retenu sur la rémunération des employés |
| Report du paiement des montants d'impôt sur le revenu | | <ul style="list-style-type: none"> Report des paiements des montants exigibles à partir de maintenant Report jusqu'au 31 août 2020 |

Source :

David Rompré
 Directeur du bureau de circonscription
 de Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou
 418-663-2113
 david.rompre.308@parl.gc.ca